



**SNUDI-FO 04 / SNUDI-FO 13/SNUDI-FO 84**  
**Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs, Professeurs des Ecoles, PsyEN et AESH du 04, du 13 et du 84**

Marseille, le 23 septembre 2024

A Monsieur le Recteur de l'académie d'Aix-Marseille  
Rectorat d'Aix-Marseille  
Place Lucien Paye 13621 AIX EN PROVENCE CEDEX 01

**Objet : Recrutement des candidats de la liste complémentaire (principale et 3<sup>ème</sup> voie) sur les postes vacants**

Monsieur le Recteur,

Le jeudi 4 septembre 2025, un rassemblement des candidats inscrits sur les deux listes complémentaires au concours CRPE a été organisé avec le soutien de l'intersyndicale 1<sup>er</sup> degré.

A cette occasion, M. le Secrétaire Général de l'Académie ainsi que Mme la DRRH ont reçu une délégation afin d'entendre nos revendications communes, à savoir :

- Le recrutement de l'ensemble des candidats inscrits sur les listes complémentaires,
- Le réabondement des listes dès leur épuisement,
- La priorité donnée au recrutement de fonctionnaires stagiaires plutôt qu'au recours d'emplois contractuels

Au cours de cet échange, M. MARTIN a indiqué qu'aucun poste vacant, compatible avec l'affectation d'un stagiaire du 1er degré, n'était alors disponible. Toutefois, il a confirmé que des candidats inscrits sur LC pourraient être appelés jusqu'au 30 septembre, soit pour pallier des désistements de stagiaires admis sur liste principale, soit pour occuper des postes devenus vacants et compatibles, après affectation de l'ensemble des titulaires en attente de poste.

Depuis cette audience, aucun point d'étape n'a été fait, comme demandé, sur l'état des postes vacants dans les départements de notre académie et le recrutement des listes complémentaires correspondants.

La seule information dont nous disposons est le recrutement d'un collègue de liste complémentaire en remplacement d'un stagiaire démissionnaire dans le département du Vaucluse.

Or, nous apprenons aujourd'hui qu'un certain nombre de postes sont devenus ou sont sur le point de devenir vacants, notamment dans les Bouches-du-Rhône ou le Vaucluse, en raison de départs en retraite en cours d'année scolaire. Des fractions de poste ou compléments de service de 50% sont aussi vacants dans ces départements et occupés par nos collègues remplaçants.

Le décret 2013-768 du 23 août 2013 stipule que « *pour chaque concours, le jury établit par ordre de mérite la liste des candidats admis. Il établit une liste complémentaire afin de permettre le remplacement des candidats inscrits sur la liste principale qui ne peuvent pas être nommés ou, éventuellement, de pourvoir des vacances d'emplois survenant dans l'intervalle des deux concours* ».

Ces départs en retraite en cours d'année scolaire et ces fractions de poste constituent bien des vacances d'emploi compatibles avec le recrutement de fonctionnaires stagiaires. Par ailleurs, dans certaines



**SNUDI-FO 04 / SNUDI-FO 13/SNUDI-FO 84**  
**Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs, Professeurs des**  
**Ecoles, PsyEN et AESH du 04, du 13 et du 84**

---

circonscriptions de notre académie, des classes restent déjà sans remplaçant à peine trois semaines après la rentrée.

En conséquence, nous vous demandons, monsieur le Recteur, de procéder sans délai à l'ouverture de la liste complémentaire et au recrutement des candidats selon l'ordre et l'alternance définis (2 candidats sur LC externe pour 1 candidat sur LC 3<sup>ème</sup> voie).

Nous sollicitons également une audience avec vos services afin de faire le point sur ces situations dans les meilleurs délais.

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à notre demande, je vous prie de recevoir, Monsieur le Recteur d'académie Aix-Marseille, l'expression de notre haute considération.

***Tanguy LANGLET***  
***Secrétaire départemental***  
***SNUDI FO 84***

***Franck NEFF***  
***Secrétaire départemental***  
***SNUDI FO 13***

***Chantal RIBAIL***  
***Secrétaire départementale***  
***SNUDI FO 04***